

## ABONNEMENTS

Canada et États-Unis

UN AN..... \$2.00

SIX MOIS..... \$1.00

Étranger (Union postale.)

UN AN..... f. 13.50

## LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

## AVIS

TOUTE DEMANDE DE  
CHANGEMENT D'ADRESSE  
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE  
DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 712

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUÉBEC

SAMEDI 4 AOUT 1900

Chez les  
Travailleurs  
Intellectuels

## Notes &amp; Nouvelles :

La dernière poésie du Pape.

Léon XIII a composé une nouvelle poésie latine qui vient d'être publiée dans la *Civiltà Cattolica* sous le pseudonyme *Neander Heraclæus* qui est, on le sait, le nom académique du Souverain Pontife, depuis qu'il est membre de l'Académie des Arcades.

La *Civiltà* dit que ces vers furent adressés par Sa Sainteté à un jeune homme dont il avait eu soin depuis son enfance et qui, par malheur, dans l'effervescence des passions, avait quitté le droit chemin de la vie chrétienne.

Pourtant il se convertit, et c'est alors que le Saint-Père, pour affermir la brebis aimée dans son retour à la bergerie du Christ, lui adressa sous forme de lettres les distiques suivants :

In Joannem Baptistam N.

lecto nomine Rufum

Ephæbi cujusdam olim alumnus

Rufe, voluptatum quid coeco in gurgite mergi,  
Arbore quid vetita cæpere poma juvat?  
Flore ævi in primo, solamen dulces parentum,  
Indole præstabas, moribus et niveis.

Tum puer cupido scrutari, attingere verum,  
Totusque ardebas pulchra et honesta sequi:  
Strenuus in primis æquæros inter ephæbos

Divinae cultor Religionis eras:  
Atque ipsa o quoties te vidit certa rosarum  
Ante aras pronum necere Virgo suas!  
At nunc o quantum subite mutatus ab illo es!  
Virtutis veteris concidit omne decus.

Degeneri affectu, miseroque cupidino fractus  
Foedari heu! pateris, sus ut amica luto.  
O Rufe infelix, quæ te dementia cepit!  
Appetis has sordes, hæcæcine stultus amas?  
Ah! facti pudeat! cæno caput exsere tandem:  
Ex imo defrensus elue corde litem.

Abnuis? et vocem quæ te compellat amice  
Ne pereas, surda respice aure miser?  
Exitium struis ipso tibi; ne fide!... profundum  
Lapsu præcipiti volveris in barathrum:  
Atque Erebi in tenebris, ubi spes jam nulla salutis.  
Æternum crucians poena luenda manet.  
Ah! precor, avertat triste omen candida Virgo,  
Neu miserum mater deperisio sinat.  
Ipsa adsit misero, placidoque ardent ore,  
Nutanti præsens porrigat ipsa manum.

Que d'autres, dit la *Civiltà*, s'attachent à considérer la valeur littéraire dont brille cette lettre. Nous nous contenterons, nous, d'admirer ce vieillard nonagénaire qui, au milieu des soucis de l'Eglise universelle, sait trouver le temps de s'occuper avec tant de diligence d'une petite brebis particulière, et nous donne ainsi, en sa personne, le parfait portrait du Bon Pasteur de la parabole.

Il nous revient encore à la mémoire la pieuse histoire d'Eusèbe, qui rapporte de l'apôtre saint Jean que, se trouvant au déclin de l'âge, il courut à la poursuite d'un jeune homme dévoyé et, par les inspirations de son

grand cœur, réussit à le changer, de loup en agneau.— *La Vérité française.*

Le docteur Potain, de Paris, spécialiste pour les maladies du cœur et des poumons, vient d'entrer dans sa soixante-quinzième année, limite d'âge fixée pour le professorat, et le 4 juillet, dans l'amphithéâtre de l'Hôpital de la Charité, il a donné sa dernière leçon de clinique. Après avoir sommairement et très modestement passé en revue les travaux de sa longue carrière professionnelle, l'éminent médecin fit à ses collaborateurs, à ses disciples et à ses jeunes élèves un touchant et définitif adieu.

Notre *Françoise* devant le buste d'un "beau gars."

Depuis qu'elle est à Paris en qualité de commissaire adjoint à Madame Dandurand qui, elle, est commissaire délégué du gouvernement canadien, mademoiselle Françoise Barry adresse, de temps à autre, à la *Patrie*, de Montréal, des lettres intéressantes, mais qui ne sont pas complètement exemptes de pédantisme.

De son récit d'une excursion à Rouen je détache ces lignes :

Saluons en passant le monument que les Rouennais viennent d'élever au "beau gars" normand qui a nom Guy de Maupassant, à l'ombre de grands arbres, dans un délicieux coin de paysage, en face de l'éclatante nature qu'il comprenait et décrivait avec tant de vérité.

L'écho vibre encore de l'éloquence du panégyriste. En regardant le buste du romancier, ces mots de M. de Hérédia résonnent à nos oreilles : " Ses yeux d'un brun clair brillaient dans sa face colorée. " Sa bouche sous la moustache fauve riait. "

" Une branche de pommier—un bouquet symbolique de Normandie — enroule sur le socle le nom, gravé en lettres d'or, du littérateur tant aimé. En face, se détache, en marbre blanc, l'effigie de Gustave Flaubert. Le maître et l'élève semblent, dans ce jardin charmant, réunis dans une seule et même pensée.

Cette révérence de notre *Françoise* devant le monument d'un méprisable écrivain constitue une monumentale bévue, et l'hommage qu'elle a ainsi rendu au "littérateur tant aimé" s'étant produit à la suite d'un pieux agenouillement sur les dalles de l'église de Saint-Maclou, les Rouennaises qui accompagnaient nos commissaires féminins ont dû joliment s'amuser de la versatilité d'une canadienne officielle.

A Saint-Maclou la correction avait été absolue et l'attitude presque séraphique.

Jugez-en par cette note :

Nous remercions cordialement monsieur le curé de Saint-Maclou de sa réception pieusement fraternelle.

Votre église fait songer au ciel, dit l'une de nous.

Comme votre présence fait songer aux anges, — répondit-il, avec un bon sourire.

Si l'abbé Loth (curé à Saint-Maclou) eût accompagné ses édifiantes visites jusque au monument de Maupassant, il aurait probablement ajouté à son bon sourire un significatif haussement d'épaules.

Notre *Françoise* et le R. P. Fayard, O. M. I.

Le jour de la Saint-Jean-Baptiste, les Canadiens qui étaient à Paris ont assisté à une messe, célébrée à leur intention, dans la chapelle des Pères Oblats, rue de Saint-Petersbourg.

L'allocution de circonstance a été prononcée par le R. P. Fayard, dont le nom paraît être bien français.

A ce propos *Françoise* écrit :

Le sermon de circonstance a été donné par un religieux de l'ordre—un étranger—qui dépensa son éloquence à nous parler de l'impunité de la France, au lieu d'unir dans une même prière nos pensées et celles de nos frères de là-bas.

Et dans le compte rendu de la cérémonie, publié par le *Paris-Canada*, on lit :

Au cours de l'allocution qu'il a prononcée après l'évangile, le révérend père a fait une touchante allusion à la perte sensible que nous avons subie au cours de l'année par la mort du Père Antoine qui était l'âme de nos fêtes religieuses.

Le P. Fayard a tracé ensuite une peinture juste et noble des relations de cœur et d'esprit qui unissent la grande France à la France d'outre-mer.

On voit que la parole du P. Fayard n'a pas été autant goûtée par notre commissaire féminin qu'elle ne l'a été par notre commissaire masculin, M.

Deux politiciennes.

Madame J.-B. West, femme d'un avocat de Lewiston, Idaho, était au nombre des délégués à la convention républicaine convoquée pour désigner le candidat du parti à la présidence de la république.

Du côté des démocrates, Madame Joseph Cohen avait été chargée d'une mission analogue par les habitants de Salt Lake City.

M. Charles Diehl vient d'être nommé directeur général de l'agence américaine de publicité connue sous le nom de *Associated Press*.

Il paraît que cette société fournit des informations à 2,500 journaux et qu'elle fait courir sur les lignes télégraphiques une moyenne de 50,000 mots par jour.

Il serait intéressant de savoir pour quelle proportion, dans ce chiffre, figurent les mensonges que l'on répand et les scandales que l'on ébruite.

M. James W. Pinchot, de Philadel-

phie, a récemment donné à l'Université Yale, de New-Haven, une somme de \$150,000 pour la fondation d'une chaire de sylviculture.

La durée des cours sera de deux ans. On y étudiera les qualités des différents bois, les meilleures conditions de croissance des arbres, la législation forestière, en un mot, tout ce qui regarde l'exploitation des grands bois.

Une petite forêt située à quelques milles de l'Université sera utilisée comme champ d'expérience.

## Les Livres :

VIE DE JEUNE HOMME, par le Dr Surbled. Un volume in-18. Prix : 3 fr., chez Maloine, à Paris, et chez la plupart de nos libraires catholiques.

M. le Dr Surbled vient d'augmenter la liste déjà longue de ses ouvrages d'un livre qui est à la fois un acte de courage et de clairvoyance sociale. Dernièrement, en septembre 1899, des médecins réunis à Bruxelles, dans une conférence internationale, s'accordaient à appeler la morale au secours de l'hygiène pour combattre les désastreux effets de l'inconduite.

Le livre du Dr Surbled, la *Vie de jeune homme*, répond à ce vœu. Sans dissimuler les difficultés de la continence pour le jeune homme, il en montre la possibilité et la nécessité. Elle est nécessaire non seulement pour la santé physique et morale, mais elle seule assure l'honneur et la dignité de la vie. Le jeune homme trouvera dans la fuite des excitations malsaines, dans un travail réglé et soutenu, dans l'usage des moyens surnaturels offerts par la religion, on peut ajouter dans l'application aux œuvres de zèle qu'il apprendront de bonne heure le sérieux de la vie, une sauvegarde contre les défaillances de la nature.

Nous souhaitons de voir ce livre, non seulement entre les mains des jeunes gens aux prises avec les luttes de la vertu, mais aussi entre les mains des pères de famille et de tous ceux qui ont à cœur la préservation de la jeunesse.—Lucien ROURE, S. J.

THÉORIE DE LA FORMATION DES VOYELLES, par le Dr. Marage. Brochure d'environ 40 pages in-8, en vente chez l'auteur, 14 rue Dauphot, à Paris.

Ce petit ouvrage se compose de six parties. Dans la première l'auteur traite de la disposition de l'appareil vocal; dans la seconde, des théories d'Helmholtz, de Hermann et de Guillemin; dans la troisième, de ses expériences par la méthode graphique; dans la quatrième, de la synthèse des voyelles et de la théorie de leur formation; dans la cinquième, de la concor-

dance de cette théorie, avec la disposition anatomique du larynx et de l'oreille ; dans la sixième enfin, des applications médicales ou autres de ses conclusions.

Au mois d'avril dernier la librairie Retaux, de Paris, a mis en vente une troisième édition, revue et augmentée, de la *Théorie des Belles-Lettres*, par le P. Longhaye, S. J. Prix : 7 fr. 50.

Cet ouvrage est, à mon avis, le meilleur traité de littérature qu'un homme instruit puisse consulter.

#### RENSEIGNEMENTS :

Q. Où pourrais-je me procurer une édition complète des œuvres de Léon XIII ? — R. Ses *Lettres apostoliques*, texte latin avec traduction française en regard, sont publiés par la Maison de la Bonne Presse, 5 rue Bayard, à Paris. Prix des cinq volumes parus : 5 fr. Quant aux *Œuvres pastorales* — homélies, mandements, etc., — antérieures à son pontificat, une traduction française en a été publiée chez Desclée, De Brouwer & Cie, à Bruges. Prix des deux volumes : 8 francs. Cette dernière compilation est précédée d'une notice biographique de 120 pages, par l'abbé Lury, docteur en théologie et en droit canonique.

A la même librairie : LEONIS PP. XIII *Allocutiones, Epistola, Constitutiones, aliaque acta præcipua*, — texte latin seulement.

J. F. D.

## REVE LIBERAL ET TACTIQUE DES POLITICIENS

La *Presse*, en date du 25 juillet, a publié, et la *Patrie* a aussitôt reproduit, un article fort étrange intitulé : *La future direction de l'Eglise dans les questions mixtes*.

On le sait, il existe une école, tant en Amérique qu'en Europe, qui rêve toujours de voir l'Eglise changer de direction, prendre une nouvelle route, adopter d'autres méthodes, se *moderniser*, en un mot.

C'est l'ancienne école catholique-libérale, tant de fois condamnée par Pie IX.

Elle a changé de nom, mais non point d'idées et d'aspirations.

Autrefois elle s'orientait sur Orléans; maintenant, c'est sur Saint-Paul.

Transformer l'Eglise pour la rendre acceptable au siècle, voilà son rêve.

Depuis vingt ans et plus elle compte sur Léon XIII pour mettre enfin à exécution la *réforme* qu'elle attend. Et Léon XIII, sans nommer les catholiques libéraux, a toujours condamné leurs idées et leurs projets avec plus de vigueur et avec plus de persistance encore que Pie IX n'en avait mis à condamner l'école elle-même.

Il semble que cette impossibilité où se trouve l'école catholique-libérale d'obtenir du Pape actuel, qu'elle prétend lui être personnellement favorable, autre chose que la condamnation de ses doctrines et de ses procédés, devrait faire ouvrir les yeux aux plus aveugles.

Puisque Léon XIII, qu'on déclare, depuis 22 ans, sympathique aux par-

tisans des idées dites *modernes*, réprouve sans cesse, comme Pape, les théories et les plans des novateurs, c'est une preuve manifeste que ces théories et ces plans ne sont pas dans l'intérêt bien entendu de l'Eglise.

Mais on se dépouille difficilement d'une illusion ; voilà pourquoi les catholiques libéraux, malgré cent succès, espèrent toujours que leurs idées vont finir par prévaloir, et que l'Eglise va se mettre en harmonie avec le siècle.

\* \*

La *Presse*, pour établir ses théories sur " la future direction de l'Eglise catholique dans les questions mixtes " s'appuie sur une dépêche à un journal de New York annonçant que le cardinal Satolli a été nommé Préfet de la S. Congrégation de la Propagande, en remplacement du cardinal Ledochowski.

La nouvelle peut être vraie, ou elle peut être fausse.

Le point important, c'est l'accueil que font à cette nouvelle nos *modernisants* canadiens et nos politiciens de profession.

La *Presse* dit :

"Le cardinal Satolli a toujours appartenu à l'école la plus attirée vers les idées nouvelles qui ne répugnent pas à la raison."

Remarquez bien ; la *Presse* dit à la raison, et non pas à la Foi !

Puis elle cite des paroles que le cardinal Satolli aurait prononcées à Saint Paul, en 1893, alors qu'il était délégué apostolique aux Etats-Unis, paroles excessivement louangeuses à l'adresse de Mgr Ireland.

Ces paroles sont-elles authentiques ? C'est fort possible ; car l'on sait que dans les premiers temps de son séjour aux Etats-Unis, Mgr Satolli a manifesté une grande confiance dans l'école dont Mgr Ireland est le chef. Mais il est également notoire, pour ceux qui ont suivi la marche des événements contemporains avec un peu d'attention, que Mgr Satolli est bientôt revenu de ses illusions, et qu'aujourd'hui l'école américaniste ne compte pas d'adversaire plus déclaré que lui.

\* \*

Enfin, pour frapper un grand coup, la *Presse* dit :

" Sur la question de l'éducation primaire, nous mettons, sans commentaire, en possession du public les propositions, adoptées par les archevêques et évêques à New-York le 17 novembre 1892, telles que modifiées et approuvées par lui (Mgr Satolli). Nous ignorons si Son Eminence étendra ces dispositions à notre pays."

Nous ne savons pas du tout où la *Presse* a pris le texte de ces propositions qu'elle donne "sans commentaire." Elle ne le dit pas. Ces propositions n'ayant jamais été publiées par l'autorité compétente il n'en existe pas de texte officiel, mais nous ne croyons pas que la *Presse* puisse établir en aucune façon l'authenticité de la première proposition qu'elle donne. La voici :

" Nous défendons strictement, et le Souverain Pontife lui-même défend expressément, par l'entremise de la Sacrée Congrégation, à qui que ce soit, évêque ou prêtre, d'exclure des sacrements, pour cause d'indignité, par action ou par menaces, les pa-

rents qui jugent bon d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques. Quant aux enfants eux-mêmes, cette règle s'y applique avec encore plus de rigueur."

Nous sommes moralement certain que ces lignes ne font pas partie des propositions soumises par Mgr Satolli aux archevêques des Etats-Unis réunies à New-York. Il y a contradiction formelle entre cette prétendue proposition, qui laisserait pleine liberté aux parents d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques, et la discipline universelle et invariable de l'Eglise qui défend aux parents catholiques d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques et neutres sans en avoir obtenu la permission de l'Ordinaire.

C'est l'Ordinaire qui doit juger de chaque cas en particulier, et non pas les parents.

Il est donc absurde de prétendre que le représentant du Saint-Siège et les archevêques des Etats-Unis ont adopté une proposition qui, pratiquement, donne pleine et entière liberté aux parents catholiques d'envoyer leurs enfants à n'importe quelle école.

\* \*

Du reste, le rédacteur de la *Presse* ne peut ignorer, s'il s'est donné la peine d'étudier même superficiellement la question, que ces célèbres propositions qu'il donne " sans commentaire ", ne constituent en aucune façon la loi disciplinaire de l'Eglise, aux Etats-Unis.

Non seulement, elles n'ont jamais été publiées par l'autorité compétente; mais le Saint-Père, dans sa lettre au cardinal Gibbons et aux archevêques et évêques des Etats-Unis, en date du 30 mai 1893, déclare, expressément, qu'elles ont été " livrées mal à propos à la publicité."

Des propositions livrées mal à propos à la publicité ne sauraient constituer la loi de l'Eglise, même aux Etats-Unis ; et il ne saurait être question d'en étendre l'application au Canada.

Et dans cette même lettre du 30 mai 1893, Léon XIII, pour lever tout doute sur la valeur disciplinaire de ces propositions, dit :

" Toutefois, afin qu'il n'existe plus à l'avenir, dans une affaire d'une aussi grave importance, aucun sujet de doute et aucune divergence d'opinions, comme Nous l'avons déjà déclaré dans Notre lettre du 23 mai de l'année dernière, adressée à Nos Vénérables Frères l'Archevêque et les Evêques de la province ecclésiastique de New York, ainsi de nouveau Nous déclarons, autant qu'il en est besoin, que l'on doit fidèlement observer les décrets que, conformément aux directions du Saint-Siège, les conciles de Baltimore ont formulés touchant les écoles paroissiales, ainsi que tout ce qui a été prescrit touchant la même question par les Pontifes romains, soit directement, soit par les Sacrées Congrégations."

Voilà donc, tracée par le Pape lui-même, la règle disciplinaire de l'Eglise, aux Etats-Unis, en matière scolaire.

Cette règle, il faut la chercher dans les décrets des conciles de Baltimore et dans les décisions de Rome ; et non point dans des propositions qui ne sont tombées qu'abusivement dans le domaine public.

\* \*

Maintenant quel but la *Presse* et la *Patrie* — car il semble y avoir une sorte d'entente entre les deux organes —

poursuivent-elles en cherchant, par ces moyens tortueux, à créer l'impression que le Saint-Siège s'accommode très facilement des écoles publiques aux Etats-Unis; que les parents catholiques peuvent y envoyer leurs enfants, du moment qu'ils jugent bon de le faire ; et que cette règle pourrait bien être appliquée au Canada par le nouveau Préfet de la Propagande ?

Comme, en ce pays, on fait tout au point de vue de la soi-disant *politique*, il est permis de voir dans cette manœuvre une tentative des chefs des deux partis pour se débarrasser complètement de la question scolaire.

Si l'on pouvait réussir à convaincre les électeurs catholiques que la question scolaire n'a réellement pas la moindre importance, puisque les parents catholiques sont parfaitement libres d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques, lorsqu'ils jugent bon de le faire, quelle belle épine tirée du pied des politiciens !

La tentative, nous l'espérons, sera aussi vaine qu'elle est perfide et malhonnête.

Notre règle à nous, catholiques du Canada, par rapport à la question scolaire, se trouve clairement tracée dans l'admirable Encyclique *Affari vos* ; et si nous avons pour un sou de sagesse, nous ne nous laisserons pas aveugler par les sophismes des politiciens, bleus ou rouges.

## Notre vingtième année

La *Vérité* entre, avec le présent numéro, dans la vingtième année de son existence. Pour un journal, surtout en ce pays où les feuilles tombent souvent de bonne heure, c'est presque un âge vénérable. Et, cependant, la *Vérité* ne se sent pas encore vieillir. Son directeur, non plus, grâce à Dieu.

Une trop bonne chère, cela est admis, ne donne pas une santé robuste ; pas plus qu'une chère trop maigre. Dans le boire et le manger, il faut, comme en toute chose, le juste milieu. Toutefois, sous ce rapport, on peut pencher vers le *moins* sans crainte. Pour une personne qui meurt de faim, hors des Indes, bien entendu, il y en a vingt qui succombent à des excès de table.

C'est la chère plutôt maigre que la *Vérité* a toujours connue qui lui vaut, sans doute, sa solide constitution. Les excès de table, pour parler au figuré, lui sont inconnus. La *Vérité* n'a jamais été gâtée par les puissants, d'aucune catégorie. Elle n'a jamais été obligée de se mettre à l'abri d'une pluie de faveurs quelconques, soit pécuniaires, soit honorifiques. On l'a plus souvent combattue que complimentée ; on l'a plus ardemment *boycottée* que propagée.

Elle ne publie pas d'annonces, depuis des années ; elle n'a pas une circulation *populaire* ; elle n'a pas d'atelier pour l'impression des livres ou des ouvrages de ville ; et son directeur n'a pas de rentes.

Comment vit-elle ? nous demandait naguère un haut personnage.

Nous n'en savons trop rien..... A moins que la divine Providence n'y mette directement la main.

Mais comment oser s'imaginer que la Providence accorde une protection spéciale à une feuille comme la *Vérité* qui n'est ni bleue ni rouge !

Ne cherchons donc pas à approfondir le mystère de l'existence de la *Vérité*. Contentons-nous de constater qu'elle a vécu pendant dix-neuf ans dans des conditions qui auraient dû lui valoir la mort la plus misérable, la mort par inanition, et qu'elle entre dans sa vingtième année avec une santé aussi bonne et une caisse aussi vide qu'au bout de la première année.

La *Vérité* vit strictement de *pain quotidien* ou *hebdomadaire*, si l'on veut. Sans être absolument sec, ce pain n'a de beurre que sur un côté et la couche en est mince.

Quelque chose nous dit que ce pain quotidien, qui a souvent paru fort précaire, mais qui n'a jamais manqué tout à fait, continuera à sustenter le journal jusqu'à la fin. C'est le directeur actuel qui manquera un jour à la *Vérité*, ce n'est pas la *Vérité* qui manquera à son directeur, nous en avons l'intime conviction.

Autrefois, nous rêvions de voir la *Vérité* acquérir une grande circulation; et nous faisions des appels chaleureux à nos amis de faire de la propagande, afin d'assurer l'avenir du journal.

Nous ne ferons plus de ces appels. D'abord, ils sont parfaitement inutiles. Ils n'ont jamais produit la moindre propagande générale. Quelques personnes y ont répondu; mais de mouvement d'ensemble, point.

Ce que nous n'avons jamais pu obtenir dans le passé, nous ne saurions l'espérer dans l'avenir.

De plus, nous sommes devenu accoutumé et presque attaché à cette existence précaire que mène le journal depuis si longtemps. Nous éprouvons une certaine jouissance à nous trouver à la tête d'une œuvre qui devrait sombrer tous les jours et qui vit depuis des années. Ce phénomène ne nous déplaît plus; et si tout à coup la *Vérité* était solidement fondée, son directeur serait le plus dépaycé des hommes.

Donc, il est entendu, nous ne demandons plus, comme autrefois, à chacun de nos abonnés de nous procurer un nouvel abonné dans le cours de l'année qui commence. Ce serait le Pactole, et ce serait trop.

Si les zélés — *rari nantes* — veulent bien continuer à nous envoyer un nouvel abonnement, de temps à autre, nous l'accepterons avec reconnaissance.

Cela fait partie du *pain quotidien*.

### Mgr le Délégué apostolique

Comme nous l'avons annoncé, la semaine dernière, Son Excellence Mgr D. Falconio, Délégué apostolique, est actuellement à Québec. Le vénéré prélat arrive du diocèse de Chicoutimi où il a été l'objet d'un très chaleureux accueil. La preuve d'attachement au Saint-Siège que les fidèles de Chicoutimi ont donnée en cette circonstance est d'autant plus remarquable que la réception qu'ils ont organisée en l'honneur du Délégué apostolique a été toute spontanée.

Mgr Falconio visite, en détail, nos institutions religieuses, nos édifices publics, et les endroits historiques. Il

est allé à la Jeune Lorette où les Hurons lui ont fait une réception touchante; à Sainte-Anne de Beaupré, notre grand lieu de pèlerinage; à Lévis où les citoyens, M. le maire Dupré en tête, l'ont magnifiquement accueilli.

Partout, Son Excellence peut constater le profond attachement de notre peuple au Saint-Siège, et ce spectacle remplit visiblement son cœur de joie et de bonheur.

La grande sagesse dont Léon XIII a fait preuve en envoyant au milieu de nous un représentant permanent et direct de l'autorité suprême éclate de plus en plus. Tous finiront par la reconnaître et la proclamer.

### MALEDICTION!

Voici comment les *Débats*, de Montréal, terminent un article intitulé : *Sous la botte de l'impérialisme* :

« Les conservateurs, avec Cardier, nous ont placés dans l'histoire sous la physiognomie d' "Anglais parlant le français"; les libéraux avec Laurier nous représentent au tableau comme des Anglais jusqu'à la moëlle, "british to the core". Maudits soient les partis ! »

Dans les *Débats*, journal indépendant, cette malédiction, très justifiée, ne détonne pas. Mais la *Défense*, dans son numéro du 26 juillet, reproduit cet écrit des *Débats*, à la place d'honneur, sans commentaire et sans réserve ! *Maudits soient les partis*, qui aurait pu croire qu'un tel cri serait un jour répété à Chicoutimi ! Décidément, nous entrons dans une ère de progrès et d'étonnements !

### Assassinat du roi Humbert

Encore une fois la société moderne cueille un fruit amer, produit de la graine d'impiété qu'elle ne cesse de semer, malgré les avertissements réitérés que la Providence lui donne !

Le misérable Humbert I, roi légitime de Sardaigne, soi-disant roi d'Italie, usurpateur sacrilège des Etats pontificaux, a été assassiné, dimanche soir, à Monza, en Lombardie, au moment où il sortait d'une distribution de prix.

Un anarchiste, nommé Gaetano Bressi, a tiré sur le roi trois coups de revolver. Une des trois balles lui a traversé le cœur. La mort a été foudroyante.

En se sentant frappé, le monarque, qui était doué d'un grand courage physique, s'est écrié : « Ce n'est rien ! » Ce furent là ses dernières paroles, disent les dépêches.

Il est difficile de concevoir une fin plus inquiétante; car s'il existait parmi les souverains actuels de l'Europe un qui, plus que les autres, avait lieu de redouter un appel subit devant le Tribunal de Dieu, c'était incontestablement ce pauvre soi-disant, roi d'Italie !

Puisse-t-il avoir eu le temps de se reconnaître et de se repentir avant de paraître devant son Juge !

Bressi a été aussitôt saisi par la police, le revolver encore fumant à la main. Il paraît avoir été désigné par

le sort, au sein de la société des anarchistes, pour tuer le roi Humbert.

Cette société, produit de l'éducation sans Dieu et de la politique athée des gouvernements modernes, a juré d'exterminer tous les représentants de l'autorité sur la terre. Jusqu'où ira-t-elle dans l'accomplissement de ses desseins ? Nul ne peut le prévoir.

Le prince de Naples, héritier présomptif de la couronne, était absent d'Italie, lors de l'assassinat.

On redoute des complications politiques, à Rome, car les républicains sont très nombreux et très actifs en Italie.

### La guerre sud-africaine

Le correspondant spécial du *Temps*, d'Ottawa, dans une dépêche de Londres, en date du 30 juillet, résume ainsi la situation :

« Le coup décisif dont je vous parlais la semaine dernière, n'a pas encore été porté. Mais les événements se précipitent avec une rapidité vertigineuse. Les Boers ont évacué Middleberg, mais Roberts s'est réajusé à les poursuivre, et il a ramené son armée à Prétoria. Les Boers ont suivi à Middleberg la tactique qu'ils ont suivie lorsqu'ils ont attiré nos troupes à Brantford, à Kroonstad, à Wepener, à Frétooria, et pendant que nous étions ainsi occupés à les poursuivre ou à attendre les endroits qu'ils étaient supposés devoir défendre, leurs commandos opéraient ailleurs, nous enlevaient des convois et des brigades presque complètes.

C'est ce qu'ils font aujourd'hui dans le Transvaal. Pendant que Roberts lançait Hamilton et French à la poursuite du commandant Botha, le général Delarey s'occupait à entourer et assiéger Baden-Powell à Rustenberg, dans l'ouest du Transvaal, Roberts averti immédiatement a envoyé aussitôt une colonne sous la conduite du colonel Hickman, mais cette colonne était trop faible pour le nombre des Boers qui entouraient Baden-Powell pour être effective et a dû retraiter sur Prétoria.

« Le bulletin officiel nous dit que les opérations ont été gênées par une tempête affreuse, tonnerre, éclairs, et un déluge d'eau. La nuit, par-dessus le marché, a été trois fois froide, et le lieutenant McLaren et trois Highlanders sont morts d'avoir été exposés au froid et à la pluie. Un très grand nombre de nos chevaux et bestiaux sont morts. La situation devient réellement très critique.

« Ainsi que je vous l'ai déjà dit, les Boers ont abandonné Middleberg et le général French l'a occupé. Pendant ce temps le général Pole-Carew, avec la brigade des Gardes, arrivait à Brug Spruit, à vingt milles en deçà de Middleberg. La question est maintenant de savoir si French et Pole-Carew vont s'acharner à pousser vers l'est à la poursuite d'un ennemi qui, non seulement est insaisissable, mais nous inflige des pertes en un autre endroit pendant que nous le poursuivons où il était la veille.

« C'est absolument ce qui se fait présentement dans l'Orange. De Wet a laissé là 6000 Boers, que nous croyions avoir cernés, mais voici maintenant qu'on nous annonce que ces Boers occupent Harrismith dans les montagnes, un point stratégique dont nous aurions pourtant grand besoin pour faire venir des provisions du Natal.

« Nos troupes, sous la conduite du général French, se sont cependant emparés de Fourrierberg après une bataille de deux jours. La lutte a été très vive, et le bulletin dit que nous avons perdu une centaine d'hommes.

« D'aucune part on n'annonce que les communications de Roberts aient été rétablies. Les lignes télégraphiques sur certains chemins de fer ont été réparées par notre personnel du génie, mais les chemins de fer mêmes n'ont pas été réparés et aucun convoi de provisions n'a encore pu passer. »

Pas gaie, la situation !

Comme fiche de consolation, les dépêches annoncent que le général Prinsloo s'est rendu aux Anglais avec tous ses hommes. Mais combien d'hommes avait-il ? On a dit 500 et l'on a dit 5000. Mais cette fois-ci, au moins, les plus optimistes ne prétendent pas que la guerre touche à sa fin !

### Le mystère chinois

Le plus grand mystère continue à planer sur la situation en Chine. Et c'est un mystère peu banal. On dit même que c'est le mystère le plus extraordinaire dont l'histoire fasse mention. C'est l'existence même du mystère qui est un mystère.

En effet, les troupes alliées, cela est certain, sont en possession de la ville de Tien-Tsin. Or Tien-Tsin est le port de mer de Pékin. La distance entre les deux villes est de moins de cent milles. Comment se fait-il que les Européens qui sont installés à Tien-Tsin ne puissent pas trouver un moyen quelconque de communiquer avec la colonie européenne renfermée dans la capitale chinoise ? C'est là le mystère insondable; car, on le sait, règle générale, les nouvelles sortent des villes les plus étroitement investies. Et voilà qu'une armée européenne, qui se trouve aux portes de Pékin, est incapable de se procurer le plus petit bout de renseignement absolument authentique sur ce qui se passe dans la capitale. Depuis des semaines on se demande si les Européens renfermés dans cette ville de mystère sont morts ou en vie, et l'on en est encore aux simples conjectures, et aux nouvelles douteuses. L'or n'exerce donc pas la même influence en Chine qu'ailleurs !

Les représentants de la Chine, à Washington, à Londres et ailleurs, prétendent que les Européens à Pékin sont encore en vie, pour la plupart. Ils disent : Puisque les autorités chinoises avouent que l'ambassadeur allemand et le représentant du Japon ont été tués, elles avoueraient aussi un massacre général, s'il avait eu lieu. Cela n'est pas d'une logique très serrée, ce nous semble.

Puis, comment se fait-il que les puissances se trouvent dans l'impossibilité de communiquer avec leurs représentants à Pékin, puisque les représentants de la Chine à l'étranger se prétendent en communication avec leur gouvernement ?

Est-ce que, par hasard, les puissances dites *civilisées* ne se feraient pas tout simplement *rouler* par les Chinois qui veulent gagner du temps afin de se préparer comme il faut avant de déclarer formellement la guerre à l'Occident ?

Les journaux catholiques des Etats-Unis publient une lettre de Mgr Ireland adressée de Saint-Paul, en date du 25 mai, au cardinal Rampolla, pour nier que, dans sa lettre au duc de Norfolk, il ait attaqué le pouvoir temporel des Papes ou les Congrégations romaines. Nos lecteurs se rappellent qu'en parlant de cette lettre, en réponse au *Sidèle*, de Paris, nous avons fait remarquer qu'il n'y était pas même question du pouvoir temporel. L'accusation était trop manifestement fautive pour mériter une réponse, ce nous semble. Il est regrettable, selon nous, que Mgr Ireland, puisqu'il a cru devoir reconnaître l'authenticité de cette lettre au duc de Norfolk, n'ait pas profité de l'occasion pour en expliquer certains passages difficiles à comprendre.

## ORGUE ET CHANT

Monsieur le directeur de la *Vérité*,

A propos de l'emploi de l'orgue à l'église, la *Semaine Religieuse*, de Cambrai, cite deux opinions éminemment respectables, qui, suivant moi, ne se contredisent qu'en apparence. Chaque fois que la S. Congrégation des Rites et le Cérémonial des Evêques parlent de "l'orgue", tout simplement, ils veulent dire le grand-orgue, distinct en Europe de l'orgue d'accompagnement.

Ils décrètent donc que le grand-orgue ne peut alterner avec le chœur que dans l'Introït, le *Kyrie*, le *Gloria*, etc. Quant aux paroles du célébrant, il est évident qu'elles doivent être chantées par lui, dans toute leur intégrité. Si l'usage est de l'accompagner, la seule raison qui peut l'empêcher serait plutôt la presque impossibilité de le faire décemment au point de vue artistique.

Permettez-moi à ce propos de déplorer cette manie qu'on a en certains endroits de remplacer le jeu de l'orgue à l'offertoire (tel que prescrit par le Cérémonial des Evêques) par un motet quelconque.

N'est-il pas tout à fait déplacé de chanter avant l'élévation des *Ave verum*, *O Salutaris* et autres paroles au S. Sacrement; ou de roucouler de sempiternels *Ave Maria* aux fêtes qui ne sont pas de la Sainte Vierge. Il vaudrait mieux, ce semble, garder le silence à ce moment, si l'on n'a pas d'orgue ni d'organiste.

C'est cette confusion du grand-orgue avec l'orgue d'accompagnement qui fit prohiber, il y a quelques années, la musique accompagnée aux dimanches de l'aveugle et du carême, de même qu'aux *Requiem*. C'est encore par ce préjugé qu'on regarde l'organiste comme un simple accompagnateur et pas autre chose, sans songer au rôle essentiellement liturgique de l'orgue.

MUSICUS.

Montréal, 23 juillet, 1900.

## L'HOMME PROPOSE ET DIEU DISPOSE

L'article suivant a paru dans le *Volksfreund*, de Strasbourg, le 8 juillet, et a été traduit spécialement pour la *Vérité*:

Ce proverbe a été vrai de tout temps; aujourd'hui nous le voyons se réaliser sous nos yeux. Et avec quel éclat se manifeste la main de Dieu qui dispose, pour peu que nous voulions y réfléchir un instant.

Pendant près de deux mois, le congrès de la paix ainsi nommé siégeait à La Haye. On croyait enfin arrivé le moment le plus favorable dans l'histoire du monde pour ses négociations. Sans doute on ne rêvait point, comme résultat du Congrès, une paix qui durât éternellement; toutefois une paix universelle semblait assurée pour longtemps.

Et qu'y avait-il donc qui pût troubler la paix, la paix universelle?

D'un côté, se disait-on, les hommes sont devenus bien plus raisonnables

qu'autrefois; et puis, l'expérience des derniers temps était là pour démontrer que la paix armée possède une force étonnante pour empêcher les peuples de se courir sus les uns aux autres. Les grandes puissances de l'univers avaient appris à appliquer les inventions modernes, à pousser les préparatifs de guerre au point que toutes en restaient comme stupéfaites.

Et les peuples sous les armes restaient comme stupéfaits.

Or quand on est stupéfait on n'est guère disposé à agir.

Ainsi tous les peuples d'Europe avaient été ébahis, n'osant bouger, quand 300,000 pauvres Arméniens étaient hachés et abattus en temps de paix par les Turcs si universellement haïs et méprisés.

Ainsi ces mêmes Turcs avaient pu faire une guerre atroce, une guerre de conquête contre la toute petite Grèce. Et l'Europe sous les armes avait regardé tranquille et ébahie!

Ainsi les Américains avaient pu arracher aux Espagnols leurs îles avec le sang-froid que met une bande de *pick-pockets* à attaquer et à détrousser dans la rue un voyageur inoffensif.

Les grandes puissances restaient sous les armes spectatrices imperturbables!

Puis les Anglais enlevaient aux Français la possession de Fachoda en Afrique avec les menaces de guerre les plus audacieuses.

Ils poussaient aussi à la guerre contre les Boers! La France et les autres puissances assistaient ébahies et sous les armes!

Puis vint la guerre des Boers dans l'Afrique du Sud. Pour la puissante Angleterre ce ne devait être qu'un déjeuner.

De longs mois nous ont apporté là-dessus des nouvelles.

D'après les journaux anglais on aurait depuis longtemps notifié officiellement la fin de cette guerre. Elle avait commencé en octobre 1899. En réalité elle dure encore, et elle pourrait bien ne finir avec ses expériences si affreuses pour les Anglais...qu'en l'an 1900...Dieu sait.

Les grandes puissances continuent à regarder impassiblement et comme figées, l'arme au bras.

De leur côté, les Boers sont amenés à reconnaître formellement qu'elles sont sous les armes, il est vrai, mais qu'il leur a été impossible de proférer une parole énergique en faveur des faibles et des opprimés.

Ainsi est-il clairement démontré que l'homme propose.

Après avoir proposé et réfléchi, les grandes puissances ont fait tapage et agitation. Elles ont fait preuve de bravoure et de confiance en elles-mêmes en se divisant entre elles les provinces de la Chine. Chacun à son gré prenait, l'une ce coin-ci, l'autre ce lopin-là; bien entendu que tout cela n'était qu'à bail. Or une fois que la Russie, l'Allemagne, la France, l'Angleterre avaient pris à bail ces énormes lambeaux de territoire, comment après coup la Chine allait-elle en redevenir maîtresse?

Apparemment, ce n'était qu'une conquête, qu'une division effectuée sans violence ni effusion de sang. Que le pays dût un jour se secouer pour sa

propre défense, nul n'y songeait.

Il y a quelque temps les Chinois avaient fait contre le Japon une grosse guerre. Mais pour eux la guerre n'avait été qu'une série de défaites. Pour les Japonais ce n'avait été qu'une marche militaire à travers le pays voisin. L'Europe a imposé la paix au vainqueur.

Oui, c'était une paix, un traité signé solennellement, mais les Chinois en ont profité pour se faire délivrer deux objets assez dangereux: des armes toutes modernes, toutes perfectionnées, et des officiers actifs et expérimentés qui ont appris aux Chinois l'art de faire des soldats.

Ces deux livraisons ne devaient pas servir de jouets. Les Chinois ne voulaient pas jouer au soldat. A coup sûr ils sont loin d'être sur le pied des puissances européennes. Les armes russo-anglo-germano-françaises devront un jour remporter la victoire.

Mais à cela il se présente deux difficultés.

Avant tout la victoire ne saurait être que provisoire, tout comme la paix que cette guerre arrachera. Et puis les puissances vont se tourner les unes contre les autres. Leur union durera aussi longtemps qu'il ne s'agira que de subjuguier ces Chinois qu'elles-mêmes ont armés et exercés au métier des armes.

Reste à savoir comment diviser ce pays conquis, si.....?

Ce sera alors que l'affaire prendra un tour sérieux.

Nous ne voulons pas faire le prophète, mais on peut bien dès à présent s'attendre à ce que la guerre commencée pour l'Asie se continue en Europe.

## UN SCANDALE

(De la *Revue du chant grégorien*.)

Il y a bien des manières de scandaliser quelqu'un. Une parole, un geste, un signe, une irrévérence peuvent jeter le trouble dans l'âme de celui qui comprend toute la portée des choses saintes.

Pour ce qui me concerne, j'avoue que je fus vraiment scandalisé l'autre jour, et voici dans quelle circonstance.

J'avais beaucoup entendu parler de la paroisse de N. Il y a là, m'avait-on dit, une douzaine d'hommes et une vingtaine de chanteuses qui chantent très bien et de très belles choses. Or, c'était précisément la fête de l'Adoration perpétuelle, l'autre jour. Occasion excellente pour entendre les susdits artistes. Je me rendis donc à N.

A 10 heures  $\frac{1}{2}$ , la grand'messe commença. A l'entrée, l'organiste — qui certes ne devait pas être lauréat du Conservatoire — voulant sans doute nous ménager une surprise, entonna *tutta forza*, — devinez quoi?... l'*Hymne russe*!... Ce fut, en effet, une surprise pour moi; ce début me promit beaucoup pour la suite.

Deux chantres entonnèrent l'Introït, et tout le chœur des hommes continua. Dieu, quel plain-chant! je renonce à vous en parler. Lourdeur, martellement, coups de voix, etc., etc.

L'ordinaire de messe était la *deuxième messe de Dumont*. Même exécution que précédemment, avec cette diffé-

rence que les chanteuses qui, cette fois alternaient, faisaient des ports de voix abominables.

A l'élévation, nouvelle surprise; une chanteuse *se páma*, dans un *O Salutaris* (solo), adapté à l'Andante d'une sonate de Beethoven. D'aucuns prétendaient que c'était magnifique; moi je prétendais que c'était tout simplement ridicule et grotesque; cette musique là, n'était pas à sa place.

A la communion, une autre chanteuse nous servit un cantique au Saint Sacrement, quelque peu sentimental: vous eussiez dit une *gentille romance*. Ici, double faute: mauvaise musique d'abord, et ensuite cantique en français, à une messe chantée. Mais passons; la fin de la messe arriva, Dieu merci, et pendant que nous défilions pour nous rendre à la sacristie, l'organiste écorchait la *marche turque* de Mozart.

Tout va bien qui finit bien. Le bouquet était pour la fin.

A 2 heures, vêpres solennelles. Je ne veux pas entreprendre de relever tout ce qui me choqua, il me suffira de citer quelques coupures intelligentes et adroites dans la psalmodie: *Intellectus bonus omnibus... facientibus eum. — Laudatio ejus manet... in seculum seculi. — Gloria Patri et... Filio, etc... etc...*, tout ce que la maison *Routine et Cie* vend de meilleur marché. De l'accentuation, point. De médiantes, pas de traces.

Magnificat, *ton de l'Oratoire*, en fauxbourdon. Vous le connaissez ce fauxbourdon en fa, que l'on sert partout, et à tue-tête; c'est précisément celui-là. Pas mal chanté, disait-on. — Assurément!...

J'arrive au Salut; ce fut le bouquet. *Ave verum*, solo, et chœur à 3 voix. Le soliste, un petit ténor joufflu, doué d'un bel organe d'ailleurs, cherchait d'un regard furtif, on le voyait bien, les approbations flatteuses des fidèles qui semblaient en extase devant lui; quant au chœur, il manquait souvent de sûreté dans ses attaques.

Mademoiselle X. s'avança ensuite et, dans un morceau que l'on me dit, après la cérémonie, être un *Ave Maria* (car je ne compris aucun mot), nous fit entendre de *doux gémissements*... Je brûlais d'impatience, lorsque le chœur entonna, dans un mouvement de valse, un *Tantum*, composé sans doute pour la circonstance par le chef de cette si belle maîtrise. Je me résignai malgré moi à attendre la fin de cette comédie et la pensée du célèbre Lulli me vint aussitôt. Se trouvant un jour dans une église, Lulli entendit que l'on chantait des paroles liturgiques sur un de ses airs profanes. Alors, tombant à genoux, il s'écria: *Oh! Seigneur, je vous demande pardon, je ne l'avais pas fait pour vous*.

A coup sûr, les œuvres précitées n'avaient pas été faites pour le Seigneur, et si Beethoven, Mozart, etc., eussent été présents ce jour-là, peut-être qu'eux aussi se seraient écriés: *Oh! Seigneur, nous vous demandons pardon, nous ne l'avons pas fait pour vous*.

J'appelle ceci un scandale: croyez-vous que j'ai tort? — N'est-ce pas une véritable irrévérence qui scandalise ceux qui ont un peu de jugement et de bon goût? — Pourquoi nous servir ces balivernes, quelquefois difficiles

d'exécution et toutes, musique de concert ?— Ne serait-il pas plus à propos de choisir quelques pièces faciles et en même temps religieuses, dans le répertoire tant *palestrinien* que *moderne* de la Schola cantorum, par exemple, ou d'une autre école vraiment sérieuse ? —Si, mais auparavant il faudrait aux chanteurs et chanteuses de N., comme à bien d'autres d'ailleurs, une solide leçon de bon goût.— P.-F. CANTOR.

NOTE DE LA *Vérité*, DE QUÉBEC :—M. Cantor ferait bien de ne pas venir au Canada. Non seulement il serait souvent scandalisé, mais il courrait certainement le risque de mourir d'un coup de sang.

## LA VIE CATHOLIQUE EN ALLEMAGNE

On nous écrit de Baden-Baden, le 3 juillet, une lettre sur laquelle nous appelons la très sérieuse attention de tous nos lecteurs, dit la *Croix* :

Je suis en Allemagne depuis quelque temps, et avant de rentrer en France la pensée m'est venue de noter quelques-unes des impressions que j'ai éprouvées en voyant le peuple allemand chez lui, et je me permets de vous communiquer, parmi les remarques que j'ai faites, celles qui, je le crois, peuvent être utiles à notre chère France.

Si jamais j'ai compris et redouté la force de l'Allemagne en face de la France, sa puissance d'extension, son infiltration lente mais sûre, infiltration qui nous submergera inévitablement, c'est depuis que j'ai vu ce qu'en France on s'obstine à ne pas voir.

Le peuple allemand, j'entends le peuple catholique, puisque dans le duché de Bade les catholiques sont la majorité, le peuple allemand est beaucoup plus religieux que le peuple français, et bien que l'empereur soit luthérien, ses sujets jouissent de toutes les libertés qu'on nous enlève en France. Le jour de la Fête-Dieu, qui se célèbre ici le jeudi même où elle arrive, j'ai été absolument surpris et émerveillé de la manière dont cette grande fête—la fête du Corps du Christ—a été solennisée. Dès le matin, à 8 heures, en me rendant à la procession qui, partant de l'église paroissiale, doit parcourir toute la ville, j'ai été étonné du peu de personnes qui paraissaient se disposer à regarder passer le cortège. Mais bientôt je me suis rendu compte que s'il y avait peu de spectateurs, c'est que toute la population faisait partie de la procession et formait à Notre-Seigneur Jésus-Christ un cortège aussi nombreux que pieusement recueilli.

Les hommes, en nombre considérable, se faisaient surtout remarquer par leur tenue très respectueuse et pleine de foi. La musique, et des meilleures, était de la fête et, par son concours empressé, témoignait des sentiments de toute la population qui chantait les hymnes sacrés.

Ce qui m'a beaucoup frappé c'est l'ordre et le silence de toutes les solennités religieuses : on sent que l'Allemand est admirablement discipliné en tout. Ceux qui ont un service d'ordre à remplir n'ont aucune peine à le faire

observer. Depuis l'enfant jusqu'à l'homme fait on se rend compte qu'il a fortement inculqué dans l'esprit et dans le cœur le respect de l'autorité. Un peuple discipliné de la sorte doit, à un moment donné, disposer d'une force bien grande et n'avoir pas beaucoup à redouter d'adversaires—c'est à nous que je pense—parmi lesquels on s'applique, sous prétexte de progrès, à détruire dès le bas-âge, dans les écoles sans Dieu, le respect de l'autorité quelle qu'elle soit : Ni Dieu, ni maître.

Ici, dans les écoles, on ne cherche pas à cacher Dieu ; au contraire on le montre et on l'enseigne ; on ne cherche pas à cacher la religion ; au contraire on la pratique au grand soleil, en pleine liberté. J'ai vu, ici, dans la maison où je suis, des jeunes gens venus pour quinze jours, à l'occasion d'examens à subir. Tous ces jeunes gens priaient, allaient presque tous les matins à la messe. Et tous les jours quand l'*Angelus* sonne, où que nous soyons réunis, tout le monde prie : les Messieurs se découvrent et commentent et finissent la prière par le signe de la croix. Même si l'on est à table, tout le monde s'arrête et fait silence, et l'on prie tant que la cloche tinte.

Ce sont des détails ; de petits détails, soit ; mais est-ce que la vie chrétienne n'est pas faite de ces détails là qui, réunis, font un tout ? et ce tout, c'est la pratique de la religion. Ce tout, l'Allemand le possède et il l'augmente chaque jour tandis que le peuple de France le diminue et le perd.

Enfin, dernière remarque qui prouvera l'intensité de la vie catholique en Allemagne : A Baden, les familles ont toutes des enfants en nombre presque incroyable. Là on ne s'affranchit pas de la loi divine. Les enfants ne sont pas une charge seulement, mais une marque de la bénédiction de Dieu sur les foyers chrétiens. Les écoles vastes et nombreuses sont remplies toutes comme de vraies fourmilières. Les familles de 8 et 10 enfants sont les plus communes, et en voyant tous ces enfants sortir des classes, bien en rangs, bien disciplinés (personne n'est chargé de les conduire ni de les ramener) et se rendant à leur maison sans s'arrêter en ville, je me disais non sans un serrement de cœur : Autant de bras qui lutteront peut-être un jour dans les batailles contre les enfants uniques des familles de France ; autant d'intelligences, de volontés, d'énergies qui se heurteront contre nous et se substitueront à nous sur les diverses scènes du monde de demain. Tout Allemand parle le français ; dans les écoles, même dans les écoles de filles, on enseigne le français ; les maîtres et les maîtresses savent à fond notre langue..... Et quand ils viendront chez nous, si Dieu permet qu'ils viennent, ils y seront comme chez eux !

Si le peuple de France voulait prendre la peine de réfléchir un peu à toutes ces choses, s'il voulait se souvenir qu'il fût grand et fort quand il fut chrétien !..... Mais s'il s'obstine dans les voies de perdition où ses gouvernants le poussent, il n'y a plus qu'à demander pour lui la pitié de Dieu !

A.....

## ÇA ET LÀ

### Diminution dans les naissances aux Etats-Unis

(De la *Revue médicale*, 4 juillet.)

Le rapport annuel du médecin officier de santé de Springfield, O. montre que pour une population de 45,000 il n'y a que 718 naissances dans l'année. 216 de ces naissances appartiennent aux 1075 familles catholiques et il n'y a que 502 pour le reste de la population. Chiffres et religion parlent !

### Rien de nouveau

On lit dans le *Scientific American*, du 8 mai 1847 :

“ Un certain nombre de cabs ayant des roues d'un système nouveau vient d'être mis en circulation. Un tube creux en caoutchouc, gonflé d'air, entoure chaque roue, et grâce à l'emploi de cet appareil, aussi simple qu'indépendant, la voiture avance sans secousse et sans bruit avec tout le confort qu'on peut désirer en voyage ! ”

Alors les récents inventeurs des fiacres avec pneus sont des copistes ! !

### Les petits Chinois de France

Sous ce titre nous lisons dans la *Croix*, de Paris :

“ Dans toute la France, nombreux sont les enfants non baptisés. A Paris, leur nombre s'élève à 70,000. Pour supprimer ce mal on a eu l'idée de liguer tous les enfants pour les faire prier aux intentions de leurs pauvres petits compatriotes privés du baptême. ”

### La Race Jaune

M. H. Rochefort rapporte ce qui suit dans l'*Intransigeant* :

De la même race jaune que leurs adversaires d'autrefois, les soldats du Japon ne s'allieront jamais contre eux avec la race blanche, et si le conflit armé se généralisait, vous verriez Yokohama, Yeddo, Nagasaki s'unir à Pékin contre nous qui, en qualité d'étrangers, représentons l'ennemi quarante fois séculaire.

Je citerai ce fait que je tiens d'un ami qui a passé, comme consul général, sept années consécutives en Chine : pendant la guerre sino-japonaise après un combat où il avait été écrasé, le commandant chinois voulut se tuer, selon l'usage. Alors, le général vainqueur se jeta sur lui, le désarma et le serrant contre sa poitrine, lui dit :

“ Non ! non ! tu ne te tueras pas. Des circonstances imprévues nous ont mis l'un contre l'autre, les armes à la main, mais nous n'en sommes pas moins deux frères de la même race et du même sang. Viens chez moi, je t'y traiterai comme un parent et je t'y défendrai contre toute attaque. ”

### Un résultat de la guerre sud-africaine

Sans la guerre du Transvaal, l'ex-

plosion chinoise ne se serait pas produite, quant à présent du moins, dit la *Croix* :

“ Ici, nous écrit de Changhaï un missionnaire, on suit avec un intérêt passionné les nouvelles de l'Occident. Fachoda a montré la France humiliée devant l'Angleterre. Les Boers ont fait voir l'impuissance relative de l'Angleterre, cependant plus forte que la France. ”

A l'estime des Chinois, les deux grandes nations maritimes qui, seules, ont fait la guerre en Extrême-Orient, sont affaiblies ou paralysées par des embarras intérieurs : les conjonctures sont donc favorables pour tenter l'expulsion des étrangers.

Tel est le raisonnement : il est logique.

### Autre résultat de cette guerre

Saint-Petersbourg, 5 juillet. — Le *Svet* constate que la continuation persistante de la guerre anglo-transvaalienne paralyse absolument l'action de l'Angleterre partout ailleurs, qu'elle se trouve, par conséquent, hors d'état de suivre, dans la présente crise chinoise, une politique capable d'assurer la satisfaction de ses appétits.

Le *Svet* ajoute : Les grandes puissances européennes et surtout la Russie doivent mettre à profit un moment aussi favorable pour réussir enfin à réfréner les ambitions britanniques et pour limiter leur développement en Chine. Autrement, les accaparements qu'on laisserait faire à l'Angleterre dans cet Empire conduiraient fatalement, tôt ou tard, à un épouvantable conflit entre elle et le reste de l'Europe.

### Un bail de dix siècles

Nous lisons dans un journal français :

Le gouvernement français vient de signer un bail comme on n'en signe pas tous les jours.

Il s'agit d'un bail de 999 ans.

Voici comment le *Petit Marseillais* explique la chose :

“ L'ambassade de France à Londres a, sur Hyde-Park, des installations insuffisantes. Le terrain qu'elle occupe est trop exigü pour y établir des annexes devenues indispensables.

“ Il a donc fallu demander au gouvernement anglais un supplément d'espace.

“ Mais là une difficulté s'est présentée : le terrain avoisinant l'ambassade de France appartient à une société religieuse, genre de propriété dont la loi anglaise interdit la vente.

“ Alors, il a fallu baisser : le terrain nécessaire à l'extension de l'hôtel de l'ambassadeur a été, non pas vendu, mais loué... jusqu'en 2899 !

“ Ainsi, la loi anglaise n'est pas violée et le gouvernement français peut faire quelque dépense sur le terrain concédé sans trop avoir à craindre de faire des frais pour les autres. ”

Qui sait ce que seront devenus, dans dix siècles, les bâtiments en question, la France, l'Angleterre, la société religieuse qui donne à bail, et l'ambassade qui en profite ?

Dire que trente générations doivent passer d'ici-là !

## GENS ET CHOSES

Bijouterie littéraire.

Petit inventaire des derniers articles.

Au premier rayon, la *Gazette Officielle* de Québec.

Très recherchée des imprimeurs, cette publication est à la fois solennelle, récréative et ... hebdomadaire.

Prenez, par exemple, le numéro du 14 juillet.

En première page se trouve une convocation des Chambres pour le 16 août.

Celui qui a fait la traduction française de cette proclamation ne paraît pas être plus fort en grammaire qu'il ne l'est en droit constitutionnel.

Dans la salutation initiale, le texte anglais dit : *To the members elected to serve in the Legislative Assembly*. On a traduit : " A nos membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative. "

*A member elected to serve in the Legislative Assembly* signifie, en français, un député à l'Assemblée Législative. Et comme les députés sont choisis par le peuple et non par la Reine, cette dernière ne saurait s'adresser à ses députés comme elle s'adresse à ses conseillers législatifs.

*Sommoned and called to a meeting* est traduit : " Sommé et appelé à une assemblée. "

Sommer quelqu'un à une assemblée n'est pas une expression banale.

*Taking into consideration the great ease and convenience of our loving subjects* est traduit : " Pour le plus grand aise et la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets. "

À la ridicule littéralité de la version on a ajouté une grossière faute de grammaire, le mot *aise* étant féminin.

" Nous avons cru convenable par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif " est aussi une jolie construction, n'est-ce pas ?

Et que penser de cette royale phraséologie : " Vous convoquant et vous enjoignant de vous trouver en Notre Législature et y agir comme de droit. "

J'admettrai bien que le texte anglais de la proclamation n'est pas élégant, mais il serait relativement facile d'en faire une traduction grammaticale et rationnelle. Et puisqu'on n'a pas encore renoncé à la manie de convoquer la Législature à propos de rien, on devrait, au moins, faire cette convocation dans un langage convenable.

L'imprimeur de la Reine est donc prié de faire préparer sans retard un autre cliché, car dans la seconde quinzaine d'août, Sa Majesté viendra encore répéter aux conseillers législatifs et aux députés qu'Elle désire les voir rester chez eux " pour le plus grand aise et la plus grande commodité de ses bien-aimés sujets. "

Des affaires et des affaires.

Pourriez-vous me dire en quel état se trouvent des gens " incorporés en vertu de la loi corporative des compagnies à fonds social, dans les buts suivants, savoir : d'acquérir les affaires maintenant conduites par .... comme une affaire en opération et de faire les

affaires de .... "

C'est en ces termes que la *Gazette Officielle* du 14 juillet, page 1443, voulait nous apprendre que, conformément à une disposition de la loi organique des compagnies à fonds social, des lettres patentes avaient été émises pour constituer en personne civile cinq individus qui désiraient acheter un fonds de commerce actuellement exploité.

L'élégance de la traduction se révèle particulièrement dans les expressions suivantes :

*Joint stock companies incorporation Act* : — " Loi corporative des compagnies à fonds social. "

*Incorporating J. E. Mullen, etc* : — Incorporant J. E. Mullen, etc. "

*To acquire the business now carried on by .... as a going on concern* : — " Acquérir les affaires maintenant conduites par .... comme une affaire en opération. "

Amas de capitaux et cumul d'affaires.

Avocats, députés, commerçants et agents de publicité.

Dans la *Gazette Officielle* du 14 juillet, page 1449, P.-V. Savard, de Chicoutimi, avocat et député à la Chambre des Communes ; C.-A. Chênevert, de Berthier, avocat et député à l'Assemblée Législative, E. David de Montréal, comptable, et J.-M.-V. Mongeau, de Montréal, agent d'affaires, nous avertissent que :

Une demande sera faite à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil, pour obtenir une charte d'incorporation par lettres patentes, en vertu des dispositions de la loi corporative des compagnies à fonds social, constituant les requérants (ci-dessus nommés) et telles autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie proposée, en corps politique et incorporé, sous le nom et dans le but ci-après mentionné :

1.—Le nom de la compagnie sera : *The Merchants Advertising Company* ;

2.— Les objets pour lesquels l'incorporation est demandée sont : faire commerce en général et annoncer pour les marchands et hommes d'affaires en général au moyen de coupons remis aux acheteurs et remboursables par la compagnie aux conditions mentionnées sur ces coupons.

3.— Le siège social et la principale place d'affaires de la compagnie seront dans la cité et le district de Montréal ;

4.— Le fonds social de la compagnie sera de \$50, 000, divisé en 500 parts de \$100 chacune.

Quand des gens aux aptitudes diverses s'unissent ainsi pour demander en vertu d'une *loi corporative*, une charte d'incorporation les constituant en *corps politique et incorporé* pour faire du commerce et des annonces en général, on peut prévoir que les affaires en général, surtout celles qui sont en opération, vont prendre un essor considérable.

Encore de l'incorporation.

A la page 1443 de la *Gazette Officielle*, numéro du 14 juillet, on parle de bills privés " pour l'incorporation de professions, métiers ", etc.

Et à la page 1445, la phrase suivante : *All applications for private bills, properly the subject of legislation by the Legislature of Quebec...* a été ainsi traduite : — " Toute demande de bills privés relative à des matières qui tombent dans les catégories de sujets

dépendant de la Législature de Québec..... "

En voilà une série de cascades.

Des matières qui tombent dans des sujets qui dépendent d'une législature !

Franchement, il est plus que disgracieux pour les Canadiens-français d'avoir une gazette officielle rédigée de pareille façon.

Le texte anglais qu'on y publie est déjà assez baroque sans qu'on y ajoute les élucubrations de traducteurs auxquels semble échapper le sens élémentaire de certains mots qui reviennent constamment sous leur plume.

Quand par exemple, ces gens-là sauront-ils qu'une société commerciale ne devient pas un corps politique par le simple fait qu'elle acquiert la personnalité civile ?

Et quand auront-ils définitivement appris que, dans le langage parlementaire et juridique, *to incorporate* signifie : constituer en personne civile, ou bien : donner la personnalité civile ?

On peut dire qu'une société a été organisée sous autorité législative ; que des personnes désirent être constituées en corporation par acte législatif ; mais, de grâce, qu'on ne parle plus d'incorporation ni de *corps politiques et incorporés*.

Littérature électrique.

Tous ceux qui voyagent en tramway électrique dans les limites de la cité de Québec ne se sont peut-être pas donné le plaisir de lire les renseignements que M. Evans appelle *Conditions of transfer ticket*, et qu'on trouve publiés au verso des billets de correspondance que délivre la compagnie.

Voici le bijou :

Ceci n'est pas un billet d'arrêt définitif et n'est pas transférable ; il n'est bon seulement que du Point de Transfer dans l'espace de quinze minutes à compter du poinçonnage en marge pour une course continue du jour de l'émission.

Le jour et le temps poinçonnés devront être vérifiés et acceptés par le passager lorsqu'il reçoit ce billet, et en cas de différend entre le passager et le conducteur du char de transfer, le passager devra, si le conducteur l'exige, payer le prix de la course et présenter ce billet avec requête pour redressement au bureau du gérant.

E. A. EVANS, *Manager*.

Je ne vois pas comment un voyageur muni d'un billet qui " n'est pas d'arrêt définitif " pourrait être contraint de descendre d'un char où il serait monté en temps utile. Avec un pareil billet on doit pouvoir se promener beaucoup plus longtemps que ne se l'imagine le gérant de la compagnie.

Dans tous les cas, M. Evans voudrait-il apprendre et ne pas oublier que : *Billet d'arrêt définitif* n'est pas du tout la traduction de *stop-over ticket*. C'est exactement le contraire.

*Transfer* n'est pas français.

*Transférable* n'est pas français.

*Seulement et ne que* ne s'emploient pas ensemble.

Il faut parler le moins possible de la bonté d'un billet, lorsqu'il ne s'agit que de sa validité.

On paye à un cocher le prix d'une course et à un conducteur de tramway le prix d'un parcours.

*The day and time* signifient : le jour et l'heure, non pas : le jour et le temps.

On ne poinçonne ni le jour ni l'heure, mais on les indique par poin-

çonnage.

On peut prévoir des contestations entre des voyageurs et le conducteur d'un char et exiger qu'en pareil cas les réclamations soient adressées au bureau de M. Evans, mais il vaut mieux ne pas parler de " requêtes pour redressement au bureau du gérant. "

*Reporting style*.

On lit dans la *Presse*, de Montréal, à propos d'une bagarre entre jeunes gens :

Les nez saignent, les yeux sont noircis et un feu roulant de *God dam* met en verve les combattants.

Il faut être finaud nouvelliste pour considérer ainsi les blasphèmes comme un élément de verve.

Au cours d'une récente soirée chez M. le juge Choquette, un des enfants de ce dernier a récité quelques morceaux de littérature.

" C'était, dit le *Soleil*, une véritable traite de l'entendre. "

Le mot *traite* n'a pas du tout le sens que lui prête M. Pacaud.

De la *Gazette* de Berthier :

En dépit des cris de triomphe de ces bons conseillers qui se vantent d'avance d'arriver au pouvoir et qui savourent à distance les douceurs d'un utopique pouvoir, la prospérité nationale continue d'une façon absolument désespérante.

Des observations de ce genre sont destinées à produire un grand effet.

Le Dr. Gendreau a été récemment nommé greffier de la cour de comté, à Saint-Norbert, Manitoba.

" Voilà, dit l'*Echo de Manitoba*, un appointment qui sera populaire. "

Appointment signifie : salaire, traitement, ordonnance de cour. Ce n'est pas synonyme de nomination.

Cueilli dans une autre colonne du même journal :

La rumeur tendancieuse qui circulait depuis quelques semaines.....

Cette rumeur va mettre les lexicologues en émoi.

Et un peu plus loin, cette autre perle :

Il serait ridicule pour nous de vouloir discuter l'assemblage de fadaïses et de viduités sonores dont se compose l'article du *Manitoba*.....

On ne saisit pas bien l'opportunité de parler de veuves tapageuses, lorsqu'il ne s'agit que de mots sonores et vides de sens.

Je suis informé que M. D'Ellencourt, directeur et rédacteur de l'*Echo de Manitoba*, est un Français de France.

Il n'a pas dû prendre ses grades à la Sorbonne avant d'émigrer au Canada.

A l'ouverture de la navigation le *Soleil* annonçait qu'une goélette remontait le fleuve " flamberge au vent ". Dernièrement il nous signalait la présence " d'escadrons allemands dans les eaux chinoises. "

Le samedi, 30 juin, la *Presse* consacrait à la ville de Terrebonne un article de première page, avec accompagnement d'illustrations.

En voici quelques extraits, qui méritent d'être conservés :

## LE COLLÈGE :

Cette institution favorisée des dons incessants de Madame Masson fit que les fondateurs lui donnèrent, par acte d'incorporation civile, le nom de " Collège Masson. "

Des professeurs laïques furent adjoints au cours commercial pour l'enseignement de la banque, le courtage, l'agence mercantile et l'importation.

Ce fut le collège Masson qui donna le branle et qui inaugura en cette province l'enseignement du cours commercial si généralement répandu de nos jours.

Malheureusement, et par un décret impénétrable de la Providence, cette maison si solidement appuyée et si populaire devrait voir s'éclipser en un moment sa gloire acquise au prix de tant de sacrifices ; et un incendie dévastateur survenu en janvier 1875 justement au retour des vacances du jour de l'an, a détruit de fond en comble cette belle et florissante institution.

La consternation et le deuil général qui suivirent cette grande calamité plongèrent Terrebonne dans un état comatique à l'endroit de l'instruction des garçons de la ville.

## LE PRESBYTÈRE :

L'ancien presbytère était le rendez-vous de la haute société de Terrebonne et le lieu de récréation des habitués durant les longues veillées d'hiver et pour y jouir à l'aise des incomparables brises venant du rapide voisin.

Le presbytère actuel est encore au diapason de son prédécesseur et l'urbanité de son amphitryon supplée aux charmes de la nature pittoresque des bords de la rivière Jésus, qui embaumaient le séjour, au vieux presbytère, rempli de tant de souvenirs.

C'est en termes non moins heureux qu'a été évoqué le souvenir de M. Moody, forgeron-machiniste, qui a fondé à Terrebonne une importante fabrique d'instruments agricoles.

Lisez tranquillement :

Secondé par une brave et courageuse épouse, qui lui a donné une nombreuse progéniture, feu M. Moody se sentait destiné à une gloire future. Honnête homme s'il en fût, laborieux au suprême degré, — ses contemporains se rappellent de M. Moody dont le bras nerveux, armé de son lourd marteau, battait l'enclume de quatre heures du matin jusqu'à dix et onze heures du soir, pour y satisfaire ses nombreux clients.

Bien placé cet y final !

Le martelage d'une enclume pour y satisfaire une clientèle, — le diapason d'un presbytère, — l'adjonction d'un professeur à un cours pour l'enseignement de la banque, — l'éclipse, dans un incendie, d'une gloire déjà acquise, — l'état comatique (non pas comateux) d'une population à l'endroit de l'instruction des garçons d'une ville... telles sont les principales fleurs littéraires qu'on peut trouver dans un seul article de la Presse.

Qui osera dire maintenant que la gazette à images et à grand tirage du législatif conseiller Berthiaume n'est pas la mieux faite de toutes les gazettes du Canada ?

J. F. D.

## PETITES NOTES

Les délégués boers, MM. Fisher, Wolmarans et Wessel, après avoir visité un grand nombre de villes des Etats-Unis où ils ont été vivement acclamés, sont retournés en Europe. Ils sont arrivés à Paris, le 6 juillet, et ont été l'objet d'une réception enthousiaste de la part de la population parisienne.

On dit que, dans une république, c'est le peuple qui gouverne. S'il fallait une nouvelle preuve pour convaincre les hommes sérieux de la fausseté de ce dicton, le cas de MM. Fisher, Wolmarans et Wessel nous le fournirait. Aux Etats-Unis, comme en France, la population, en masse, on peut le dire, leur manifeste ses sympathies ; et cependant les délégués boers n'ont pu rien obtenir ni du gouvernement de Washington, ni de celui de Paris.

Nous regrettons d'apprendre que notre confrère et ami, M. Chagnon, a dû discontinuer la publication du *Journal de Waterloo*, fondé à peu près en même temps que la *Vérité*. Deux autres publications hebdomadaires ont aussi cessé de paraître dernièrement : le *Monde canadien*, de M. Nantel, et le *Mouvement catholique*, des Trois-Rivières.

Plusieurs journaux ont annoncé dernièrement, sur la foi de dépêches venues de Rome, que Mgr Keane, le bras droit de Mgr Ireland, a été nommé archevêque de Dubuque, Iowa, en remplacement de feu Mgr Hennessy. Dans son numéro du 28 juillet, le directeur du *New World*, de Chicago, déclare qu'il a télégraphié, en date du 25 juillet, à la Délégation apostolique, à Washington, pour savoir si la nouvelle était confirmée. La réponse a été : *Non*. Le même journal trouve aussi assez étrange la nouvelle qui annonce l'élévation du cardinal Satolli au poste de Préfet de la Propagande, poste qui ne paraissait pas vacant. Le titulaire actuel, le cardinal Ledochowski, qui est actuellement en Suisse, est malade, mais personne n'a annoncé sa démission. Dans les questions religieuses, il vaut toujours mieux attendre les nouvelles officielles.

Nous serions menacés d'une véritable invasion de Juifs, s'il faut en croire le correspondant viennois du *Times*, de Londres. 16,000 Juifs de la Roumanie, selon ce correspondant, se préparent à venir s'établir au Canada. Ils sont absolument sans le sou, paraît-il. Après tout, un Juif pauvre vaut mieux qu'un Juif riche.

Il y a eu, ces jours-ci, des émeutes sanglantes à la Nouvelle-Orléans, entre blancs et noirs. Dans la Caroline du Nord, les élections de l'Etat se font sur la question de savoir si les nègres seront ou ne seront pas privés du droit de suffrage. On signale à plusieurs endroits des Etats Unis, notamment à Chicago, et à Rock Springs, dans le Wyoming, des attaques furibondes contre les Chinois. La République voisine a ses *Boxeurs* aussi bien que la Chine.

## ŒUVRES CATHOLIQUES ET MAÇONNIQUES

Cher monsieur Tardivel,

Il est beau, sans doute, de voir la Reine du plus vaste empire du monde encourager par des visites en personne les œuvres en faveur d'orphelins, quelle que soit leur religion. Ils sont orphelins, ce titre suffit au cœur maternel de Sa Majesté.

Nous avons vu la presse catholique relever avec une juste satisfaction et des éloges bien mérités la visite que la reine Victoria a faite à un orphelinat catholique de Dublin. Mais n'est-il pas à regretter que certains journaux catholiques en cette occasion se soient laissés aveugler et entraîner dans une espèce de *jingoisisme* ou *jaunisme* digne de la presse jaune mais indigne de membres d'une Eglise plus vaste et plus puissante que l'Empire britannique ? Sans doute ce n'est pas au même point de vue ; mais dans tous les cas si les Anglais ont raison d'être fiers de la reine Victoria, les catholiques ont droit d'être plus fiers encore de Léon XIII.

Certains journaux catholiques sont allés jusqu'à voir dans la visite de la reine Victoria à un orphelinat catholique un acheminement vers l'Eglise catholique. Ces journaux auraient dû savoir que Sa Majesté britannique avait également visité les orphelins de la franc-maçonnerie d'Irlande à Ballsbridge.

Si nous nous en rapportons au *Freemason* du 5 mai 1900, Sa Majesté a été encore plus gracieuse et plus bienveillante pour les Frères et chevaliers francs-maçons ainsi que pour leurs orphelins, qu'Elle ne l'a été pour les *bonnes sœurs* catholiques et leurs orphelins. En cela rien d'étonnant ; Elle est patronne de mainte œuvre maçonnique, et le prince de Galles est le grand maître de la franc-maçonnerie anglaise.

Assurément, Sa Majesté britannique aurait pu visiter quelque orphelinat purement protestant ; mais en visitant celui des francs-maçons elle satisfait en même temps aux exigences des protestants qui se trouvaient représentés à Ballsbridge par des révérends, évêques, docteurs et ministres protestants. Entre autres étaient présents le Frère... révérend Benjamin Gibson, senior grand chapelain... le Frère... évêque (protestant) de Down et Connor, grand chapelain... l'Evêque (protestant) de Limerick, le révérend docteur Fuller, le révérend J. M. Hamilton et Mme Hamilton ; l'archidiacre Irving ; le révérend Campbell et madame Campbell, le révérend Mc-Mordie, le révérend J. C. Clarke, le révérend docteur Clarke, le révérend docteur Lucas, le révérend J. R. Boyce. Nous voyons ici, comme partout, le protestantisme et la maçonnerie, compères et compagnons. Une visite royale devait donc satisfaire les deux.

Que vos lecteurs catholiques veuillent bien se rappeler qu'en fait d'orphelinats, comme dans ses rites et cérémonies, la maçonnerie n'est que le singe de l'Eglise catholique. Cet ordre de richards anglais *Trois Points* fait moins pour les orphelins que la plus petite congrégation ou ordre de Sœurs catholiques. Autant celles-ci se tiennent humbles et modestes, autant ceux-là se gonflent de vantardises. Comme la grenouille de Lafontaine, ils croient s'immortaliser par leur emphase et ils se rendent tout bonnement ridicules. Lisez régulièrement, comme je l'ai fait depuis six ans, leurs comptes rendus, leurs grands discours au sujet de leurs orphelinats et autres œuvres philanthropiques, vous reconnaîtrez vite que tout cela n'est que de la comédie pour jeter de la poussière aux yeux des badauds et remplir les

petits coffres de leurs grands diners.

Que vos lecteurs n'oublient pas que la secte anglaise compte cent mille frères, presque tous richards.

UN DE VOS LECTEURS ASSIDUS.

## UNE BONNE MESURE

A la dernière réunion du Bureau général de l'Union Franco-Canadienne, cette société a ajouté à son organisation actuelle une *Section des Rentes viagères* qui est appelée à rendre de réels services parmi notre population.

Voici en quoi consiste cette Section des Rentes viagères : Toute personne, pourvu qu'elle soit catholique, peut, moyennant une rétribution mensuelle de trente " centins " par mois et une autre rétribution semi-annuelle de cinquante " centins ", faire partie de cette section. Le droit d'entrée est fixé à une piastre par part. Les enfants, même les plus jeunes, sont admis dans la section des rentes.

Après vingt (20) ans de présence comme membre de cette section, le sociétaire est placé sur la liste des pensionnaires, et il a droit, pour chaque part :

1° Au montant total payé par lui durant l'espace de vingt ans ;

2° Au partage, sa vie durant, avec les autres pensionnaires, des intérêts annuels que produit, durant chaque année subséquente, l'avoir social, déduction faite des capitaux remboursés aux survivants.

D'après ce système, moyennant quelques piastres chaque année, on peut assurer à ses enfants un petit capital et une rente viagère dont ils profiteront à une époque où ils en auront le plus besoin.

Au point de vue social, ce système est tout à fait moralisateur. C'est une prime offerte aux parents qui entourent leurs enfants, surtout durant les premières années, de tous les soins hygiéniques propres à assurer la santé.

La Section des rentes viagères créée par l'Union Franco-Canadienne est tout l'opposé du système immoral des assurances sur la vie des enfants, lequel offre une prime aux parents peu soucieux de la santé de leurs enfants.

## LE VOL SACRILEGE

## DE SAINT-LAMBERT

Nos lecteurs le savent, nous n'avons guère parlé de l'horrible vol sacrilège de Saint-Lambert. Nous avons cru que, dans une affaire de cette gravité, il valait mieux attendre un récit authentique du sacrilège. La *Semaine religieuse*, de Montréal, à la date du 21 juillet, nous apporte ce récit authentique que nous attendions. Nous croyons devoir le reproduire en entier :

L'impression pénible produite par le vol sacrilège commis à Saint-Lambert s'apaise peu à peu.

Hâtons-nous de le dire, le véritable mobile du crime, d'après les déclarations du coupable lui-même, a été la cupidité. Rien, d'ailleurs, n'indique qu'il y ait eu profanation, en-dehors de celle du vol des saintes espèces.

Le sacrilège a été commis dans la nuit du 11 au 12 juin. On s'empressa de communiquer à Mgr l'archevêque la nouvelle du triste événement. Des prières publiques furent ordonnées, et le chant du *Miserere* fut chanté, durant toute l'octave de la Fête-Dieu, dans l'église de Saint-Lambert. Le 24 juin, 180 membres de l'Adoration nocturne de Notre-Dame y venaient faire une heure d'amende honorable.

La Puissance de la prière apparaît évidente, dans toute la suite de cette malheureuse affaire.

Le second jour après le vol, le 13 juin, un jeune homme, étranger à la paroisse, se présentait par trois fois au presbytère de Saint-Lambert et deman-

daît à voir le curé. Celui-ci s'était rendu à Longueuil, le matin même, pour y rencontrer Mgr l'archevêque, alors en visite pastorale.

Le soir, vers 9 heures, le jeune homme, qui avait déjà, par ses allées et venues, donné quelques soupçons, se présenta pour la troisième fois, et le curé se rendit à son bureau pour le recevoir. L'étranger, après avoir demandé d'être entendu en confession, s'agenouilla à moitié et dit : " Un vol a été commis dans l'église ces jours-ci. " — M. le curé l'interrompant : " Oui, je comprends. Vous êtes le coupable. Le remords s'est emparé de vous ; vous voulez vous convertir, vous voulez vous confesser ? " —

" Non, " reprit l'autre ; " je connais les voleurs ; je suis un de ceux qui ont volé dans l'église. Je suis envoyé vous dire : pour avoir votre ciboire et les hosties, il vous faut nous donner 500 piastres. " — " Oui, j'y tiens beaucoup, répondit le prêtre. Je vais les chercher, attendez. "

Il court donner l'alarme, les gens s'attroupent. Le faux pénitent essaie de fuir ; il est bientôt pris et conduit à la prison de Montréal.

Il refusa d'abord de faire des aveux. En face de son obstination, plusieurs se prirent à douter de l'opportunité d'une pareille arrestation. Mais les événements qui suivirent, justifient complètement l'attitude prise par les autorités municipales de Saint-Lambert.

\* \*

Il est évident, tout d'abord, d'après la manière d'agir du malfaiteur, qu'il n'y a eu ici qu'une confession simulée. L'intention de s'accuser pour obtenir le pardon sacramentel, n'est pas même venue à l'esprit du voleur. Il voulait extorquer de l'argent ; et mettre le prêtre auquel il s'adressait sous le secret de la confession.

Le dimanche suivant, M. l'abbé Rabeau expliquait lui-même, à ses ouailles, les raisons qui l'avait fait agir et qui ne sont autres que les principes de la théologie.

*Datum strictissima obligatio inviolabiliter servandi secretum de iis omnibus quæ in omni et solâ confessione sacramentali audita sunt, quæque ad ipsam confessionem peccatorum referuntur.*

" Il y a une obligation très grave de garder inviolablement le secret sur tout ce qui a été entendu dans toute confession sacramentelle, et dans celle-là seulement, et qui a rapport à la confession des péchés. "

De là, il suit que : où il y a confession sacramentelle, il doit y avoir secret sacramentel ; et que où il n'y a pas confession sacramentelle, il ne peut y avoir de secret sacramentel. Or la confession sacramentelle est celle dans laquelle se fait l'accusation des péchés, pour en obtenir l'absolution (Gury). Si quelqu'un donc se confesse pour rire du confesseur ou pour extorquer quelque chose de lui, il n'y a pas de confession sacramentelle ; et, par conséquent, il n'y a plus de secret sacramentel. Il faut cependant que ce but indigne du pénitent soit bien connu du confesseur, et qu'il ne soit pas révoqué pendant que se fait la confession des péchés.

\* \*

L'auteur du crime habite le Canada depuis deux ou trois ans seulement. Originaire de France, il a dit se nommer Louis Eumène. Il n'a que vingt-deux ans.

Pendant l'enquête, il fit preuve d'une détermination bien arrêtée de ne rien divulguer ; il alla même jusqu'à insulter au témoignage de M. le curé Rabeau.

Comment se fait-il que, peu de jours après, il ait tout avoué ? Le remords se serait-il emparé du pauvre malheureux, qui a déclaré appartenir à la religion catholique ? A-t-il espéré abrégé ainsi la durée de sa condamnation ?

Quoi qu'il en soit, le prisonnier fit, plus tard, en présence de deux ou trois témoins, des aveux presque complets. Il racontait en même temps, avec l'espoir de se disculper, une histoire absolument absurde ; et peu à peu, il se décida à conduire lui-même deux défectives à Saint-Lambert, pour leur indiquer l'endroit précis où avait été caché le ciboire contenant les saintes espèces.

Cet endroit se trouve à gauche de la voie ferrée du Grand Tronc, en allant à Sorel, à proximité du Pont Victoria sous le second réservoir isolé servant, croyons-nous, de condensateur à la compagnie électrique.

M. le curé transporta à Notre-Dame de Montréal le ciboire, et les saintes espèces quelque peu endommagés par l'humidité du sol où elles avaient été enfouies.

On peut s'imaginer la joie que cette heureuse nouvelle répandit parmi la population de Saint-Lambert et dans tout le diocèse !

Mgr l'archevêque se rendit à Saint-Lambert le soir même, le 25 juin, pour présider une solennelle cérémonie d'action de grâce, et faire amende honorable pour l'horrible sacrilège commis quatorze jours auparavant.

\* \*

Le jeudi, 5 juillet, le juge Choquet prononçait contre l'accusé Eumène, une sentence qui témoigne de l'esprit profondément religieux de notre magistrature.

N'ayant pu nous procurer le texte officiel de la condamnation, nous n'en signalons que les passages les plus importants :

" Prisonnier, je suis intimement convaincu que vous êtes l'auteur du vol sacrilège commis dans l'église de Saint-Lambert.

" L'histoire que vous avez racontée dans le but de vous disculper, est une histoire inventée de toutes pièces. Mais en supposant que cette histoire fût vraie, le fait de n'avoir pas dénoncé les voleurs, vous rend coupable de complicité après le vol.

" Ce n'est pas un vol ordinaire. Dans les annales judiciaires du Canada, on ne trouve pas un seul cas semblable au vôtre. Pour un catholique, entrer avec effraction dans une église, briser le tabernacle, prendre le ciboire et les hosties et les cacher sous terre, c'est le crime le plus odieux que je connaisse. C'est un outrage que vous avez infligé à toute une partie de la population.

" Mais, il y a plus. Le mobile qui vous a poussé au crime est le vol. Vous avez voulu exploiter les sentiments des catholiques et du curé. Si vous avez réellement voulu vous confesser, vous auriez pu très bien vous adresser au vicaire, sans attendre le curé qui ne devait rentrer qu'à 9 heures du soir. Mais non, vous espériez extorquer 500 piastres au curé, que vous pensiez lié par le secret d'une confession qui n'en était pas une.

" Je ne vois rien dans votre conduite qui milite en votre faveur. Votre vie passée est loin d'être sans reproche. Vous êtes étranger, et comme tel, vous auriez dû vous munir de vos passeports avant de venir dans ce pays. Vous aviez sans doute vos raisons pour n'avoir pas agi ainsi.

" Il n'y a que ce fait-ci, dans votre conduite, qui puisse m'engager à diminuer un peu la lourde sentence que je vais vous infliger : vous avez aidé à retrouver les objets volés.

" Je vous condamne à six ans de pénitencier.

" J'espère que quand vous sortirez du bagne, vous aurez renoncé à suivre les sentiers du crime pour marcher dans le droit chemin de la vertu.

" Pendant votre incarcération, la justice de ce pays prendra des renseignements sur votre compte en France. "

Pour finir, nous sommes heureux de le dire, le crime horrible dont nous venons d'être les témoins attristés, ne peut aucunement ébranler la foi vive et éclairée de nos populations.

Loin de là, le désir de réparer un pareil outrage ne fera qu'imprimer un élan nouveau à la dévotion envers le très Saint-Sacrement.

LUDOVIC D'EU.

## Les Chinois en vue

(De la Croix.)

Les événements de Chine amènent sans cesse les noms d'un certain nombre de personnages influents. Nous les présentons à nos lecteurs par catégories.

D'abord les grands mandarins partisans de la Chine aux Chinois, mais disposés à la paix :

*Ly-Hong-Tchang* : le vainqueur des Tay-Ping, ancien président du Conseil privé et vice-roi du Tché-Ly en résidence à Tien-Tsin. Actuellement vice-roi des deux Koang, en résidence à Canton. Homme d'Etat de premier ordre en finesse et en duplicité, tentait de sa main de fer fait volontiers sauter les têtes. Puissamment riche. Redoute de se jeter, impuissant, dans l'imbroglio sanglant de Pékin.

*Tchang-Tche-Tong*, vice-roi des deux Fou, en résidence à Ou-Tchang, ancien ennemi des Européens, maintenant partisan des progrès industriels, très anglophile, caractère brutal, mais estimé très droit.

*Liou-Koén-Y*, vice-roi des deux Kiang, en résidence à Nankin. Encore un riche seigneur, très retors, aime la paix pour ses intérêts, mais plus hostile aux Européens que les deux précédents.

*Jong-Lou*, un tartare, traité de réac-

tionnaire parce qu'il fut partisan, avec l'impératrice, d'arrêter le fol mouvement de réformes entrepris par Koang-Su au risque d'un soulèvement général. A été débordé par les irréductibles n'a plus d'influence. Président du Conseil privé annihilé par la révolte et généralissime sans troupes, car elles ont passé au prince Toan.

*Song-Fan*, vice-roi du Yun-nam et du Kouy-Tcheou en résidence à Yun-nam-Fou, encore un tartare, partisan de l'impératrice. Main ferme, esprit clairvoyant.

*Ouang-Ouen-Tchao*, chinois, ministre des Finances, un des hommes les plus estimés pour sa prudence et très influent avant la crise.

Ensuite le parti des gros financiers tous partisans de la paix, favorable à leurs spéculations et entreprises. Ont tous des fortunes considérables :

*Su-Kin-Tchéu*, président des chemins de fers de l'Est, membre du Tsong-Ly-Yamen, fut vice-président du ministère des Travaux publics et ambassadeur en Russie et en Allemagne. Partisan de la politique russe.

*Chéng*, le plus puissant financier, directeur de la Banque impériale, administrateur général des chemins de fer et télégraphes. A défendu avec ténacité et habileté l'indépendance des Compagnies contre l'absorption européenne.

*Tchang-y*, administrateur des mines du Tché-Ly, administrateur du chemin de fer du Nord, plutôt russo-phile.

Enfin les chefs du mouvement antieuropéen :

Le prince *Toan*, frère de feu l'empereur Tong-Tche, de l'ancien régent prince Kong, du septième prince Choén, qui était le père de l'empereur actuel Koang-Su, et grand-père de l'héritier désigné Pou-Tsiun. Tartare à l'esprit étroit, aigri par son long éloignement des affaires, domine la cour par la terreur des Réguliers et des Boxeurs, est peut-être de fait actuellement usurpateur.

*Tchao-Tchou-Kiao*, directeur général des mines et des chemins de fer, un réactionnaire forcené arrivé par l'intrigue à ce poste pour y créer l'obstruction à outrance.

*Kang-y*, le meneur et l'orateur du parti, président du ministère de la Guerre, bras droit du prince Toan, est celui dont les conseils perfides ont poussé l'impératrice à suivre le mouvement des Boxeurs.

*Yu-Shien*, ancien gouverneur du Chan-Tong où il favorisa les Boxeurs, actuellement gouverneur du Chan-Sy où il prépare la résistance. Très fourbe et très entêté.

*Tong-Fou-Siang*, général des bannières mahométanes, va tête baissée dans la lutte à outrance que lui donne les loisirs et les facilités du pillage.

*Yuén-Tche-Kay*, gouverneur actuel du Chan-Tong, organise ses troupes pour défendre Pékin contre l'Europe.

A ces noms il faut ajouter *Yu-Lou*, vice-roi du Tché-Ly, dépouillé par les événements de toute autorité, et le prince *Tchéu*, ministre du Tsong-Ly-Yamen, deux hommes faibles qui suivront toujours les plus forts.

Lodois.